

Distr.  
GENERALE

ITTC(XII)/18  
14 mai 1992

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

DOUZIEME SESSION  
6-14 mai 1992  
Yaoundé, Cameroun

### DECISION 7(XII)

#### MESURES PRISES POUR ASSURER LES RESSOURCES BUDGETAIRES DE 1992 ET FINANCER LE PREMIER COMITE PREPARATOIRE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant sa Décision 3(X) sur les dispositions concernant la renégociation de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux;

Considérant la sérieuse situation budgétaire actuelle et la nécessité de financer la première réunion du Comité préparatoire en novembre 1992 à Yokohama;

Fait appel à tous les Etats membres pour qu'ils expédient le règlement de leur contribution au Budget administratif de 1992 et s'efforcent de verser le plus rapidement possible tous leurs arriérés à un Compte de fonds de roulement;

Prie le Directeur exécutif d'éviter tout nouvel engagement financier sur l'année budgétaire 1992;

Engage les Etats membres à contribuer au Compte spécial afin de procurer des fonds susceptibles de permettre la participation de tous les Etats au Comité préparatoire;

Décide:

1. de créer un Compte de fonds de roulement et de verser les arriérés à réception dans ce compte, sauf si une décision du Conseil en dispose autrement;
2. de verser les arriérés précédemment payés dans ce Compte de fonds de roulement;
3. de prier le Directeur exécutif d'utiliser 350 000 \$ du Compte de fonds de roulement pour combler le déficit du budget 1992;
4. d'autoriser un retrait supplémentaire de 325 000 \$ du Compte de fonds de roulement pour couvrir les frais de la première réunion du Comité préparatoire;
5. de prier le Directeur exécutif de payer l'équivalent du salaire d'un cadre du Secrétariat de l'OIBT engagé à temps complet dans des activités, et les frais de communications relatives aux projets, à partir de fonds du Compte spécial, avec l'accord des donateurs concernés;
6. de prier d'autre part le Directeur exécutif de préparer le budget 1993 et les budgets suivants en accord avec le paragraphe 5 ci-dessus, sous réserve que le Compte spécial soit suffisant à cet effet;

7.de changer les dates de la première réunion du Comité préparatoire du 11 au 13 novembre 1992, et de reprendre ses travaux du 23 au 24 novembre 1992;

8.de reporter les dates de la XIII<sup>me</sup> session du Conseil, et de la fixer du 16 au 21 novembre 1992.

-----